



NOUVEAU RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC) EN SANTÉ

→ COMMENT S’AFFILIER ?

Votre adresse de messagerie professionnelle (*prenom.nom@ac-rennes.fr*) sera indispensable au processus d’affiliation ou de dispense au contrat collectif de protection sociale complémentaire (PSC) en santé.

C’est uniquement à cette adresse que l’académie et la MGEN vous contacteront pour vous permettre de :

- réaliser votre **affiliation individuelle en ligne**,
- couvrir votre conjoint et/ou vos enfants,
- solliciter une **dispense**.

▲ AED en CDD et contractuels GRETA, période d’affiliation ou de dispense : mars 2026.

➤ Outils d’estimation et d’aide à la décision :
estimer votre cotisation santé et vos remboursements santé
<https://www.mgen.fr/psc-agents-en-esr-js/>

➤ En savoir plus sur le déploiement de la PSC
<https://www.education.gouv.fr/la-protection-sociale-complementaire-pour-les-personnels-de-l-education-nationale-de-l-enseignement-325214>

